

3 questions à

Didier Cayol, Délégué Général de l'Association INITIADROIT

1. Sur la naissance d'INITIADROIT

Christiane Féral Schuhl : Comment est né INITIADROIT ?

Didier Cayol : C'est une idée du Bâtonnier Lussan. Il avait confié des études sur la profession à des ONG et syndicats professionnels d'employés et d'employeurs ainsi qu'à des chambres de commerce. Il a préféré ne pas faire appel à des instituts de sondages car il souhaitait obtenir une vision de la profession un peu différente. La conclusion de ces études a été très claire : le droit était totalement méconnu et les avocats ne sortaient jamais de leurs cabinets. Les avocats devaient s'occuper un peu plus de la vie dans la cité.

Christiane Féral Schuhl : Pourtant, les avocats assurent les commissions d'office ou encore l'aide juridictionnelle ?

Didier Cayol : Les personnes interrogées n'étaient pas vraiment concernées par l'aide juridictionnelle et les commissions d'office. Nous nous sommes dit qu'il fallait nous adresser à des organismes en contact avec les jeunes ou avec les personnes en difficulté. Nous avons donc passé des accords avec la Croix Rouge pour la formation des médiateurs de la Croix-Rouge. Ce sont eux qui se rendent dans les cités pour servir d'interface, principalement avec les jeunes. Nous avons également passé une convention avec les Restos du Cœur pour former leurs bénévoles et leurs permanents et pour les initier au droit. Nous avons, enfin, conclu un accord avec le Secours Populaire.

2. Sur la voie de la formation à l'école

Christiane Féral-Schuhl : Quelle a été la réflexion qui vous a conduit à ce choix ?

Didier Cayol : Notre réflexion nous a conduits à un constat : le seul moyen de toucher les jeunes, c'est l'école. On a bien essayé de nous en dissuader. Mais le Bâtonnier Lussan et moi-même nous sommes rendus au cabinet du Ministre de l'Education nationale. C'était en 1997. Nous avons été accueillis à bras ouverts car le ministre venait de décider d'imposer l'éducation civique dans les collèges et l'éducation civique, juridique et sociale dans les lycées. On nous a expliqués que les professeurs d'histoire et de géographie étaient pressentis pour être chargés de ces matières. Mais à ce moment là, les professeurs n'étaient pas réellement formés. Nous avons donc considéré qu'il était possible pour nous d'apporter quelque chose à l'Education nationale. Aussi, nous avons pris contact avec l'Académie de Paris et nous avons signé une première Convention. Nous devons faire nos preuves dans trois établissements (collèges et lycées). Cette expérience a duré trois ans au cours desquels, avec l'aide des professeurs d'histoire et de géographie, nous avons pu établir une méthode d'enseignement du droit qui s'inscrivait dans les programmes scolaires, de la sixième à la terminale.

3. Sur le fonctionnement d'INITIADROIT

Christiane Féral-Schuhl : Combien de personnes y participent ?

Didier Cayol : Au départ, on était trois. Le Bâtonnier Lussan, Lucile Rambert et moi-même. A la fin de la première convention avec l'Académie de Paris, nous étions une trentaine, puis nous sommes passés à 45, puis à 100. Aujourd'hui, nous sommes plus de 500 avocats bénévoles sur Paris et environ 400 dans divers barreaux. Par ailleurs, nous comptons quatre permanents, dont une documentaliste et une assistante.

Christiane Féral-Schuhl : Comment définiriez-vous la méthode INITIADROIT ?

Didier Cayol : Premier principe : nous avons refusé de donner des cours de droit. Deuxième principe : nous avons toujours eu pour règle de respecter la neutralité de l'Education nationale, en matières politique, philosophique et religieuse. Enfin, troisième principe : nous devons faire profiter les jeunes de l'expérience des avocats sur le terrain pour démontrer que le droit est partout. Notre approche est la méthode des cas. Pour chaque niveau de classe, nous avons mis en place des thèmes, chacun correspondant à des histoires « vécues », donc à une décision judiciaire. Ainsi, j'illustre souvent le thème de « l'incivilité au crime » par l'exemple suivant : un professeur d'éducation physique en roller est renversé par un automobiliste. Nous reprenons toute l'analyse des faits avec une documentation, des questions pour animer les échanges et nous déroulons la procédure jusqu'au prononcé du jugement.

Christiane Féral-Schuhl : Quel est le rythme des interventions ?

Didier Cayol : Nous intervenons deux fois une heure par an dans les collèges ; deux fois deux heures par an dans les lycées. Par ailleurs, via notre site (www.initiadroit.com) , nous prévoyons une série de questions liées à l'actualité de la semaine et du mois et nous fournissons une documentation par thème. Nous répondons également aux questions posées par les internautes.

Christiane Féral-Schuhl : Le projet est-il circonscrit à Paris ?

Didier Cayol : Le projet a des difficultés à s'implanter en province. Il y a des résistances des barreaux des régions au motif que l'expérience coûte cher. Heureusement, nous bénéficions de l'aide financière du Barreau de Paris. Nous sommes également soutenus par le CNB. La cotisation est, à ce jour, de 10 euros par avocat; elle est appelée à être réduite au fur et à mesure de l'adhésion de nouveaux Barreaux à INITIADROIT.

Christiane Féral-Schuhl : Aujourd'hui, quel est le bilan de INITIADROIT ?

Didier Cayol : Les réactions des professeurs et des élèves sont unanimement favorables. Du côté des avocats, les réactions sont également excellentes et nos intervenants demandent souvent à y retourner. C'est dire que c'est une belle expérience !

Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous renseigner à notre bureau : 11, Place Dauphine, 75001 Paris Tel. 01 44 32 48 54 ou sur notre site www.initiadroit.com.